



# CONSTIT

## DÉCISIONS DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

### Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

### Producteur

Le Conseil constitutionnel

### Nom de la base de données

CONSTIT

### Site de diffusion des données publiques

<http://www.legifrance.gouv.fr>

rubrique : « Jurisprudence constitutionnelle »

### Contenu

Toutes les décisions rendues par le Conseil constitutionnel depuis sa création par la Constitution du 4 octobre 1958 : contrôle de constitutionnalité, contentieux électoral, nominations et autres décisions.

### Nature des informations

Texte intégral des décisions et pour les décisions DC, les lettres de saisine et observations du gouvernement.

### Périodicité de la mise à jour

Les décisions sont fournies en fonction de l'activité juridictionnelle du Conseil constitutionnel. Les données sont remises au fur et à mesure au Licencié, jusqu'à 5 fois par semaine.

### Contact

↳ Direction de l'information légale et administrative  
Département de l'accès au droit  
M. Pierre Larrède  
26 rue Desaix - 75727 Paris cedex 15  
Tél. 01 40 58 76 79  
[pierre.larrede \[at\] dila.gouv.fr](mailto:pierre.larrede@diril.legifrance.gouv.fr)

↳ Sur le site Légifrance :  
[http://www.legifrance.gouv.fr/html/licences/menu\\_licences.htm](http://www.legifrance.gouv.fr/html/licences/menu_licences.htm)  
Rubrique « procédure d'obtention des licences »

### Données disponibles

La Direction de l'information légale et administrative propose la fourniture de l'ensemble des données, objets de la licence, dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat de licence.

Il n'y a pas de partition possible pour la base CONSTIT, la licence est globale.

### Conditions de réutilisation

La réutilisation s'opère sous condition de signature d'un contrat de licence et contre paiement d'une redevance.

### Éléments de tarification

Un arrêté du Premier ministre fixe annuellement le montant des rémunérations dues en contrepartie des prestations fournies par la Direction de l'information légale et administrative.

La tarification pour 2011 (coût de mise à disposition des données) est de :

✳ 99,03 € pour le stock,

✳ 820,90 € pour le flux annuel.

Le tarif des licences est disponible sur le site Légifrance à l'adresse : [http://www.legifrance.gouv.fr/html/licences/licences\\_tarifs.htm](http://www.legifrance.gouv.fr/html/licences/licences_tarifs.htm)

### Format des données

Fichiers XML

### Méthode de transfert

Les données sont déposées sur un serveur FTP.

Tous les fichiers restent disponibles sous forme d'archives mises à la disposition du licencié pendant une durée maximale de deux mois.